

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Le ministère des Infrastructures et des Transports a pris la mesure d'interdire

- Actualités de la Communauté Mouride -
Date de mise en ligne : vendredi 28 décembre 2012

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

aux motos à deux roues à rallier la ville de Touba. Cette mesure sera appliquée durant toute la période du Magal. Les autorités disent agir dans le sens de « réduire les risques d'accidents » durant les déplacements pour le grand Magal de Touba. Selon les services du ministère de Thierno Alassane Sall, les « 11 cas d'accidents » de l'année passée ont été causés par les motos à deux roues, sur les 23 au total. Cette décision, à seulement quelques jours du début du Magal, a provoqué beaucoup de regrets chez les conducteurs de motos.